

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 14 décembre 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	44
VOTANTS	52

CONVOCACTION

Datée	du 08/12/23
Affichée	le 11/12/23

OBJET

Désignation de l'équipe de
maîtrise d'œuvre pour la
réhabilitation et la
transformation en école
primaire de l'école
Victor-Hugo.

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le huit décembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Hervé HAREL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS AUBRIL
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Hervé HAREL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fabrice GLORIA a donné son pouvoir à Jean SELLIER
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Absents excusés : Véronique HELLEUX
Pascal SUARD

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que dans le cadre du Mandat d'études et de réalisation pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la Madeleine, la Communauté de Communes a décidé de mener une étude de faisabilité pour la transformation de l'école élémentaire Victor-Hugo en école primaire intégrant les classes de l'école la Ribambelle et réhabilitant l'existant.

Compte tenu du calendrier contraint de l'opération de renouvellement urbain et au cas où l'étude de faisabilité viendrait à démontrer la pertinence de retenir la solution consistant à réhabiliter l'école Victor Hugo, la SHEMA, a lancé une procédure d'appels d'offres ouvert de consultation de Maîtrise d'œuvre par anticipation, dans le cadre de son Mandat d'études et de réalisation du programme de renouvellement urbain du quartier de la Madeleine.

Caractéristiques de la procédure de consultation :

- Date d'envoi de l'avis d'appel à concurrence : 1er juin 2023
- Date limite de réception des candidatures et offres : vendredi 7 juillet 2023 à 12 heures.
- Nombre de candidatures et offres reçues :
 - o dans les délais : 10
 - o hors délais : 1

- Date d'ouverture des candidatures et offres : vendredi 7 juillet à 15h00

Le classement des offres est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères pondérés ci-dessous :

- Valeur technique : 60 points
 - o Note d'intention : 30 points
 - o Organisation de l'équipe de MOE et méthode de travail envisagée : 10 points
 - o Intégration des enjeux environnementaux : 10 points
 - o Planning : 10 points
- Prix : 40 points

Conformément aux critères de jugement des offres et au rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres (CAO) réunies le mardi 5 décembre 2023 a émis un avis favorable au classement des offres et d'attribuer le marché à l'équipe DHD ARCHITECTES / IGC / MOZAIC / DB THERM / MATIMOPERLE pour un montant de 230 184,00 € HT.

L'engagement immédiat de la phase esquisse permettra de déposer des dossiers de subvention au premier trimestre 2024 et de connaître le plus rapidement possible le niveau de subvention obtenu.

Monsieur Jean SELLIER ne prend pas part au vote.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-6,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 5 décembre 2023,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo.
- **AUTORISE** le Président ou le mandataire que la Communauté de Communes désignerait, à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Victor Hugo avec l'équipe DHD ARCHITECTES / IGC / MOZAIC / DB THERM / MATIMOPERLE pour un montant de 230 184,00 € HT, soit 276 220,80 € TTC et exécuter tous les actes y afférents.

VOTE : 35 POUR

16 CONTRE Philippe VAN-HOORNE et son pouvoir
Pascal GUEUGNON
Didier COUSIN
Nathalie LENÔTRE et son pouvoir
Jean-Marie GOUSSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Lionel GONNET
Pascal SAMSON et son pouvoir
Mireille NOGUET
Serge DELAVALLÉE et son pouvoir
Isabelle CLOUCHÉ
Philippe RONDEL

1 ABSTENTION Christophe POTTIER

Acte reçu en Préfecture le 21 DEC. 2023
Publié en ligne le 21 DEC. 2023
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

